

# DÉLIBÉRATION



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 22 septembre 2020	Délibération n° 2020/35 p1/1
Objet : Adoption du règlement intérieur du Comité syndical	
Nomenclature de télétransmission : 5.2.1	

<u>Nombre de membres</u>	<i>L'an deux mille vingt,</i>
En exercice : 34	<i>Le 22 septembre 2020 à vingt heures trente,</i>
Présents : 22	<i>Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué</i>
Votants : 26	<i>le 16 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, au Théâtre Roger LAFAILLE sis 11</i>
Procurations : 4	<i>avenue du Maréchal LECLERC – 94430 Chennevières-sur-Marne, en raison de la crise sanitaire</i>
	<i>et des distanciations nécessaires à la tenue des réunions, sous la présidence de Monsieur</i>
	<i>Hamza MOKHTARI, Conseiller territorial GPSEA et Président du Syndicat.</i>

### Sont présents :

*Mmes Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, MM. Pierre-Alexandre BAUX, Joël PESSAQUE, Mme Frédérique HACHMI, MM. Hamza MOKHTARI, Muguet NGOMBE, Ambroise TOIN, Stéphane CHAULIEU, Clément TENDIL, Mme Florence TORRECILLA, MM. Kévin TELLIER, Stéphane TOURNANT, Laurent CHARMOIS, Marc COHEN, Pierre FERRERO, Cédric DAMIEN, Mme Dominique DUROSELLE, MM. Jean-Daniel AMSLER, Alain CATINAUD, Stéphane RABANY, Mathieu PIERRON*

### Sont représentés :

*Noémie ARNOFFI, pouvoir donné à Mme Florence TORRECILLA  
Lucas TRIPIER, pouvoir donné à M. Laurent CHARMOIS  
Christophe IPPOLITO, pouvoir donné à M. Jean-Daniel AMSLER  
Jacques DRIESCH, pouvoir donné à M. Pierre-Alexandre BAUX*

### Sont absents :

*MM Grégoire VERNY, Jean-Raphaël SESSA, Sylvain AUBERT, Philippe FISCHER, Eric FAIVRE, Philippe GOYHENECHÉ, Alain BENESTI, Michel OUDINET*

### Le Comité,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-8 et L 5211-1,

**Vu** la loi « Notre » du 7 août 2015,

**Vu** le renouvellement des membres du Comité du syndicat suite aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020,

**CONSIDERANT** que le règlement intérieur précédemment adopté a continué à s'appliquer jusqu'à l'approbation du présent règlement intérieur,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'adopter un règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent l'installation du Comité,

**Sur** proposition de M. le Président,

### Décide à l'unanimité

**Article 1 :** adopte le nouveau règlement intérieur du comité du Syndicat INFOCOM'94.

**Article 2 :** M. le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Fait à La Varenne, le 22 septembre 2020

Le Président

Hamza MOKHTARI

Accusé de réception en préfecture  
094-259401099-20200922-DEL-2020-35-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2020  
Date de réception préfecture : 23/09/2020

